

De la maternelle à l'université,  
pour une autre école, une autre société,

CTU

**luttons pour  
l'égalité !**

**Profession de foi  
SUD Éducation**  
(membre de  
l'union syndicale Solidaires)  
**pour l'élection  
des représentants du  
personnel au CTU**

**VOTONS** *éducation*  
**Sud**

### Le CTU, à quoi ça sert ?

Le Comité Technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut Universitaire (CTU) est une instance dédiée aux enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs.

**Contrairement à d'autres syndicats, nous ne pensons pas que les luttes se gagnent dans les conseils et instances élues. Nous insistons sur le rôle consultatif du CTU. Cependant, par notre participation, nous pourrions y obtenir des informations, diffuser en retour des analyses, exprimer notre refus radical du changement de notre statut et contribuer activement au déclenchement des luttes.**

**Nous siégeons pour agir contre la précarité institutionnalisée, renforcer la double mission enseignement et recherche à l'Université, défendre l'indépendance des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs et les conditions de travail de tous les collègues pour une conquête de nouveaux droits.**

### Notre bilan

Aux élections de décembre 2014, SUD Éducation y a obtenu un siège. **Pendant ce mandat, 4 CTU se sont tenus, le premier plus de deux ans après le vote**, témoignant une fois de plus du peu de considération que le ministère accorde à cette instance.

Au cours de ce mandat, et notamment lors de la révision du décret statutaire (20/02/2017), SUD Éducation a rappelé son refus de toute évaluation individuelle des enseignant·e·s-chercheur·se·s, a demandé la suppression de la modulation des services, s'est opposé au clientélisme et aux dérogations qui récompensent les proches du pouvoir local, et a voté contre tout ce qui allait vers toujours plus d'individualisation des conditions d'exercice de nos métiers.

Concernant la mise en place d'une formation obligatoire des nouveaux maîtres et maîtresses de conférences (4/12/2017), nous avons rappelé notre attachement à l'indépendance pédagogique et de recherche des EC et voté contre l'arrêté fixant le cadre national de la formation des maîtres·se·s de conférences nouvellement recruté·e·s qui porte atteinte aux libertés pédagogiques. Cette volonté ministérielle d'un formatage obligatoire des nouvelles recrues est contraire à l'idéal de liberté (pédagogique, de recherche, de la pensée) que nous défendons.

Enfin, lors du CTU du 20/02/2017, nous avons porté et fait voter une motion de soutien aux 19 de la St Valentin, 19 étudiant·e·s qui, à l'appel de l'AMEB Solidaires Etudiant·e·s, protestaient dans la salle du CA de l'Université de Franche-Comté contre l'application de la loi relative à l'accès en master. Leurs revendications étaient la demande d'une réunion d'information publique et un refus de fixer des limites à la capacité d'accueil. La réponse de la présidence de l'université : une intervention des forces de l'ordre d'une grande violence qui a profondément choqué et bouleversé la plupart des membres du C.A. présent·e·s.

**VOTONS**

*éducation*  
**Sud**

Union  
syndicale  
**Solidaires**

## Nos principes

### → Halte à la mise en concurrence des personnels, des équipes et des universités !

Dans la continuité des politiques impulsées par le "processus de Bologne" (LMD, LRU...), la concurrence entre universités, entre laboratoires, entre équipes est soutenue par la concurrence de tou-te-s contre tou-te-s, sous l'égide d'une évaluation, purement quantitative et arbitraire, d'un assèchement des crédits récurrents au profit d'une recherche par projets accompagnée d'une individualisation des rémunérations par primes.

### → Contre la précarité, gagnons la titularisation de tou-te-s les personnels précaires !

La précarité, généralisée, amène un accroissement de l'insécurité au travail pour toutes et tous : pression managériale, destruction des collectifs de travail, souffrance, dévalorisation des collègues, charges administratives de plus en plus lourdes, stigmatisation – voire expulsion - des « non-publiant-e-s » des unités de recherche, management par les primes.

### → Pour une université ouverte à tou-te-s !

A l'opposé de l'idéal d'accès de toutes et tous aux savoirs, les étudiantes et les étudiants sont soumis à la sélection absurde de Parcoursup, à la dégradation et à l'atomisation de l'enseignement, à des parcours chaotiques et à de nouvelles barrières entre filières et régions, à la gestion locale des droits d'inscriptions. Nous défendons au contraire l'idée d'une Université et d'une Recherche émancipatrices permettant l'accès de toutes et tous aux savoirs et aux résultats de la recherche : la mission principale des universités doit rester de produire et de diffuser les savoirs et leurs critiques.

## NOS REVENDICATIONS

### → Pour nos conditions de travail, gagnons de nouveaux droits

Du temps pour faire de la recherche, réduction des tâches administratives des EC par l'embauche de personnels BIATSS, titularisation des précaires, transformation des heures supplémentaires et des vacations en postes pour les docteurs et docteurs sans poste

### → Pour un statut unique, priorité à l'égalité

Pour toutes et tous les EC, un même statut aligné sur celui des PR car nous faisons le même métier

### → Pour une autre université, exigeons un même droit à une formation de qualité pour toutes et tous les étudiantes et étudiants

Donnons aux universités les mêmes moyens qu'aux grandes écoles

## Votez pour un syndicalisme de lutte et de transformation sociale!

### NOS CANDIDATES ET CANDIDATS

- |  |  |
|--|--|
| 1. QUANTIN Cécile, professeure des universités, université Paris 11, 91              | 11. MAZET Olivier, maître de conférences, INSA Toulouse, 31                    |
| 2. VASSEUR Hugues, maître de conférences, université d'Amiens, 80                    | 12. GUYON Hervé, maître de conférences, université de Brest, 29                |
| 3. CLERVAL Anne, maître de conférences, université Marne-la-Vallée, 77               | 13. QUINTANA Cécile, professeure des universités, université de Potiers, 86    |
| 4. SAVARIC Michel, maître de conférences, université de Besançon, 25                 | 14. ANGAUT Jean-Christophe, maître de conférences, ENS, 69                     |
| 5. MAGNAN Marion, maître de conférences, Sorbonne Université, 75                     | 15. JACQMIN Sarah, maître de conférences, université de Nice, 06               |
| 6. LENORMAND Marc, maître de conférences, université de Montpellier 3, 34            | 16. CHAMERON Stéphane, maître de conférences, université Paris 13, 93          |
| 7. MABON Armelle, maître de conférences, université de Bretagne Sud, 56              | 17. BOEHRINGER, Sandra, maître de conférences, université de Strasbourg, 67    |
| 8. RIVIÈRE Jean, maître de conférences, université de Nantes, 44                     | 18. DEMARQUE Christophe, maître de conférences, université d'Aix-Marseille, 13 |
| 9. SCHNEIDER-MIZONY Odile, professeure des universités, université de Strasbourg, 67 | 19. POTHIER Joël, maître de conférences, Sorbonne Université, 75               |
| 10. FRAPPER Gilles, maître de conférences, université de Poitiers, 86                | 20. UHEL Mathieu, maître de conférences, université de Caen, 14                |

